Nations Unies S/2017/825

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

I. Introduction

1. Établi en application de la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a demandé de lui rendre compte du respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région[1]. Le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation depuis le dernier rapport en date du 10 mars 2017 (S/2017/208), ainsi que sur les faits nouveaux intervenus sur le plan de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs jusqu'au 15 septembre 2017.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation en matière de sécurité

2. La sécurité de la région a été mise à mal non seulement par les activités de groupes armés présents dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika, mais aussi par la crise qui sévit dans la région du Kasaï, en République démocratique du Congo. La persistance des conflits en République centrafricaine et au Soudan du Sud, ainsi que la situation politique au Burundi et les tensions dans la région du Pool, en République démocratique du Congo, ont également mis en péril la paix et la sécurité dans la région.

3. Comme indiqué dans les rapports les plus récents sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), malgré la coopération entre la Mission et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), qui ont poursuivi leurs

[1] Dans ce contexte, le terme « région » recouvre les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, comme suit : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Congo, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud et Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont témoins ou garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

opérations militaires, des groupes armés congolais et étrangers tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), les Forces démocratiques alliées et plusieurs groupes Maï-Maï ont commis des actes de violence et des violations des droits de l'homme contre des civils, attaqué des agents et des institutions de sécurité et mené des activités économiques illégales, notamment d'exploitation et de commerce de ressources naturelles. De nouvelles alliances de groupes armés telles que le Mouvement national pour la révolution au Nord-Kivu et la Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo au Sud-Kivu ont semblé viser délibérément les forces de sécurité congolaises et les symboles de l'autorité de l'État.

4. La crise qui secoue la région du Kasaï dans l'ouest de la République démocratique du Congo a exacerbé la violence et les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des civils. Elle a également menacé la paix et la sécurité de la région, l'afflux de réfugiés congolais en Angola ayant amené le Gouvernement angolais à renforcer la présence de ses forces de sécurité dans les zones frontalières.

5. La période considérée a été marquée par une accalmie des hostilités dans la région du Kasaï, bien que des pics de violence aient été observés, notamment à Tshikapa (Kasaï) et dans le territoire de Luiza (Kasaï central), où les femmes et les enfants continuent de représenter une partie substantielle des victimes. Les violences interethniques se sont poursuivies, y compris les affrontements entre la milice Kamuina Nsapu, dont certains membres ont prêté allégeance aux communautés Louba et Lulua, et la nouvelle milice Bana Mura, principalement composée de membres des ethnies Tshokwe, Pende et Tetela. Des affrontements ont eu lieu dans les territoires de Kamonia et de Luiza (Kasaï central). La milice Bana Mura, qui a reçu le soutien d'éminentes personnalités politiques dans la région du Kasaï, serait armée et appuyée par les forces de sécurité de l'État et des chefs locaux.

6. Dans un contexte de crise politique et de transition au point mort, la violence a continué de se propager dans l'ouest de la République démocratique du Congo. Dans la province du Kongo central et à Kinshasa, des installations stratégiques et les forces de sécurité congolaises ont récemment été prises pour cible par Bundu Dia Kongo (BDK) et Bundu Dia Mayala (BDM). Les actes de violence qu'il a perpétrés dans la capitale congolaise et la province voisine du Kongo central le 7 août ont entraîné la mort de 70 personnes.

7. Des cas d'atteinte à la sécurité ont également été constatés le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et la République centrafricaine du fait des activités de l'Armée de résistance du Seigneur, qui s'étaient à nouveau intensifiées en raison du retrait des troupes du Commandement des forces des États-Unis en Afrique et de la réduction progressive des activités de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, menée par l'Union africaine. En outre, le conflit qui frappe le Soudan du Sud a exacerbé l'insécurité le long de la frontière avec ces deux pays. À la date d'achèvement du présent rapport, 577 membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) se trouvaient toujours dans les locaux de la MONUSCO près de Goma, et les démarches devant aboutir à leur rapatriement ou à leur réinstallation dans un pays tiers n'ont guère progressé pendant la période considérée.

8. En Ouganda, les tensions intercommunautaires observées dans le district de Kasese, à proximité de la frontière avec la République démocratique du Congo, ont continué de susciter la préoccupation. Elles se sont également accentuées le long de

la frontière qui sépare l'Ouganda du Soudan du Sud à la suite de l'afflux continu de réfugiés fuyant les conflits qui frappent ce dernier.

9. L'application des Déclarations de Nairobi, signées en décembre 2013 par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Mouvement du 23 mars (M23), n'a pas progressé pendant la période considérée. Par conséquent, le rapatriement de membres de l'ex-M23 depuis l'Ouganda et le Rwanda vers la République démocratique du Congo n'a pas non plus avancé. Le 25 avril, 44 membres de l'ex-M23 interceptés par l'armée ougandaise à la frontière avec la République démocratique du Congo ont été jugés et condamnés à des peines d'emprisonnement de durée variable pour détention illégale d'armes à feu et entrée illégale en Ouganda. Selon le Gouvernement ougandais, on est actuellement sans nouvelle de plus de 900 membres de l'ex-M23 jusqu'alors cantonnés dans le camp militaire de Bihanga, ce qui soulève la question du lieu où ils pourraient se trouver. Parmi eux figure Sultani Makenga, un ancien chef militaire du M23.

10. Le 27 juillet, à la demande du Président Yoweri Museveni, le Gouvernement ougandais a organisé en Ouganda une réunion technique rassemblant des représentants du cabinet du Premier Ministre, du Ministère de la défense, du Ministère chargé de la préparation aux catastrophes, de la gestion des sinistres et des réfugiés et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les participants ont évoqué la mise en œuvre d'une directive présidentielle et de la possibilité d'accorder aux ex-membres du M23 le statut de réfugiés. Ils ont décidé de tenir de nouvelles consultations, notamment avec le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge, avant de soumettre des recommandations au Gouvernement ougandais.

11. Dans l'ensemble, la situation de sécurité au Burundi est restée relativement stable, malgré les atteintes à la sécurité et les actes de violence ponctuels signalés à Bujumbura et dans d'autres parties du pays, notamment des cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale de rapatriés lors de leur arrivée. Des homicides, des disparitions, des enlèvements, des actes de torture et des attaques à la grenade ont également été signalés.

B. Évolution de la situation politique

12. En République démocratique du Congo, sur fond de différends entre le Gouvernement et le Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement (Rassemblement) de Felix Tshisekedi, exposés plus en détail dans le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016 (S/2017/712), Joseph Olenghankoy, chef d'une aile du Rassemblement, a été nommé Président du Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral. En conséquence, l'aile du Rassemblement dirigée par Felix Tshisekedi a décrété deux journées de ville morte les 8 et 9 août. Elle a également continué d'exiger le départ du Président Joseph Kabila d'ici décembre 2017. Le 2 août, Corneille Nangaa, Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), a fait savoir que la date de publication du calendrier électoral serait annoncée en temps voulu, après une évaluation qui sera menée par la Commission, le Conseil national de suivi de l'Accord et le gouvernement de transition.

13. Les 19 et 20 août a eu lieu à Pretoria (Afrique du Sud) le trente-septième sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les participants au sommet ont relevé plusieurs obstacles qui rendent irréaliste la tenue d'élections en République démocratique du Congo d'ici décembre 2017. La SADC a également prié la CENI de publier un calendrier électoral révisé, en consultation

avec le Gouvernement et le Conseil national de suivi de l'Accord. En outre, les dirigeants de la Communauté ont décidé de nommer un envoyé spécial en République démocratique du Congo, compte tenu de la situation politique et des conditions de sécurité du pays.

14. Au Burundi, la situation générale reste instable et caractérisée par un climat de peur latente et de répression. Si les conditions de sécurité se sont quelque peu améliorées, le règlement des tensions entre le Gouvernement et les groupes d'opposition n'a guère progressé. Le 15 mars, le Président Pierre Nkurunziza a signé un décret portant création d'une commission dont les 15 membres sont chargés d'inventorier et d'analyser les différentes dispositions de la Constitution à amender et d'en faire la proposition au Gouvernement. Les membres de cette commission d'examen de la Constitution exercent un mandat de six mois qui peut être prorogé une seule fois pour une période ne dépassant pas deux mois. Le décret a suscité des préoccupations quant à la limitation future du nombre des mandats successifs du président.

15. Parallèlement, le dialogue interburundais, facilité par l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie Benjamin Mkapa et mené grâce à la médiation du Président ougandais Yoweri Museveni, est resté au point mort. Du 3 au 5 mai, le facilitateur a envoyé à Bujumbura une équipe chargée de s'entretenir avec certaines parties prenantes. Plusieurs participants ont recommandé que le dialogue soit transféré à nouveau au Burundi et demandé le retour des réfugiés et des dirigeants politiques exilés.

16. Le 5 mai, j'ai nommé l'ancien Président burkinabé Michel Kafando Envoyé spécial pour le Burundi. Il s'est rendu dans la région, notamment au Burundi, du 27 juin au 13 juillet et à nouveau du 21 au 25 août pour tenir des consultations avec les Burundais et des parties prenantes régionales.

17. La Communauté d'Afrique de l'Est a continué de participer à la recherche d'une solution à la crise qui frappe le Burundi. Lors du dix-huitième sommet ordinaire de la Communauté, tenu à Dar es-Salaam le 20 mai, le Président Museveni a remplacé le Président tanzanien John Magufuli à la présidence de l'organisation. Le 11 juin, M. Mkapa a rencontré le Président Museveni à Kampala pour faire le point des progrès accomplis dans le cadre du dialogue interburundais.

18. Le 20 juillet, les Présidents Magufuli et Nkurunziza se sont réunis à Ngara (République-Unie de Tanzanie) pour évoquer notamment la revitalisation du dialogue interburundais. Peu après, les espoirs de pourparlers officiels directs entre le Gouvernement et l'opposition ont été ravivés par la tenue à Helsinki, du 31 juillet au 2 août, de consultations à huis clos entre le Gouvernement et des représentants de l'opposition en exil, avec l'aide de la Crisis Management Initiative. Il y a lieu de penser que le dialogue politique sans exclusive pourrait être relancé grâce à la mobilisation accrue des dirigeants de la Communauté d'Afrique de l'Est. La gravité de la situation humanitaire et la détérioration constante des conditions socioéconomiques, qui ont des répercussions sur les pays voisins, ajoutent à l'urgence de trouver une solution à la crise que traverse le Burundi.

19. Au Soudan du Sud, si les affrontements entre les forces gouvernementales et celles de l'opposition se sont poursuivis, quelques progrès ont été enregistrés sur la voie d'un dialogue national. Le Comité directeur du dialogue national et ses sous-comités ont entamé leurs travaux, notamment en établissant, d'un commun accord, des modalités et un calendrier pour le dialogue. Des chefs de l'opposition de premier plan, notamment Riek Machar, continuent cependant de rejeter ces modalités au motif que le dialogue ne serait pas suffisamment ouvert.

20. Face à la poursuite des affrontements, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu son trente et unième sommet extraordinaire le 12 juin pour faire le point de la situation au Soudan du Sud. Au sommet, l'Autorité a notamment décidé de mettre sur pied un comité de revitalisation de haut niveau chargé d'étudier des mesures concrètes de nature à faire progresser la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

21. Le Président Museveni a organisé également des réunions entre les factions du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) dans l'espoir de réunifier le parti au pouvoir au Soudan du Sud. La faction de Riek Machar n'a pas pris part à ces pourparlers.

C. Situation humanitaire

22. La situation humanitaire demeure catastrophique dans la région des Grands Lacs, qui compte plus de 7 millions de déplacés et 3,5 millions de réfugiés et demandeurs d'asile. Le nombre de déplacements a augmenté en raison de l'insécurité et des conflits politiques en cours au Burundi, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, sans parler de la sécheresse qui sévit dans certaines parties de la région.

23. En République démocratique du Congo, quelque 8,5 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, soit une augmentation de 16 % depuis janvier 2017. Environ 7,7 millions de personnes dans le pays sont en situation d'insécurité alimentaire grave et 43 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique. Le nombre de déplacés a atteint 3,8 millions, plus que dans n'importe quel autre pays d'Afrique. L'insécurité dans la région du Kasaï a provoqué le déplacement de 1,4 million de personnes et contraint 33 000 Congolais à franchir la frontière pour se rendre dans le nord de l'Angola. Des retours spontanés ont été enregistrés depuis janvier 2017, notamment 271 687 déplacés qui ont regagné la région du Kasaï. Quelque 621 700 réfugiés congolais se trouvent dans des pays voisins et la République démocratique du Congo accueille elle-même 541 400 réfugiés, notamment en provenance du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud.

24. Au Soudan du Sud, le nombre de déplacés a passé la barre des 4 millions, un niveau sans précédent. Cela comprend plus de 2 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du territoire et presque autant sont réfugiées dans des pays voisins tels que l'Ouganda, qui accueille désormais 1 million de réfugiés environ, plus qu'aucun autre pays d'Afrique.

25. En République centrafricaine, la situation humanitaire s'est détériorée davantage à la suite de la reprise des affrontements dans plusieurs préfectures, si bien que le pays compte aujourd'hui plus de 600 000 déplacés. En République démocratique du Congo, les autorités des provinces du Bas-Uélé et du Nord-Ubangi, ont signalé quelque 65 000 nouveaux arrivants de la République centrafricaine de la mi-mai à la fin du mois d'août, dont beaucoup se trouvaient dans des zones extrêmement difficiles d'accès pendant la période considérée.

26. Au Burundi, l'insécurité et l'instabilité politique ont continué de provoquer le déplacement de populations. Quelque 198 000 Burundais sont actuellement déplacés à l'intérieur du territoire, et environ 407 000 ont cherché refuge dans des pays voisins. Environ 2,6 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, soit 23 % de la population burundaise. Par ailleurs, plus de 5,3 millions de cas de paludisme et 2 415 décès ont été enregistrés depuis janvier 2017.

27. Malgré des besoins en hausse, les budgets consacrés à l'aide humanitaire demeurent sous-financés dans l'ensemble de la région. En République démocratique du Congo par exemple, un appel de fonds d'un montant de 812,5 millions de dollars n'a jusqu'à présent permis de recueillir que 27 % de la somme, soit le niveau le plus bas en 10 ans. De même, seuls 37 % du montant de 64,5 millions de dollars demandé en urgence pour la région du Kasaï ont été récoltés à ce jour.

D. Droits de l'homme

28. Pendant la période considérée, de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme ont été signalées dans plusieurs pays, en particulier dans ceux qui étaient touchés par des conflits prolongés et des crises politiques, notamment le Burundi, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud.

29. En République démocratique du Congo, de nouvelles violations des droits de l'homme ont été signalées, y compris des actes de violence sexuelle et sexiste commis par les forces de sécurité et des groupes armés, ainsi que des cas de détention illégale, des disparitions forcées et des violations des libertés d'expression, d'association et de réunion. Mon rapport sur la MONUSCO (S/2017/565) rend compte en détail de ces violations des droits de l'homme, tout particulièrement dans la région du Kasaï.

30. En réponse à l'évolution de la situation dans la région du Kasaï, le Conseil des droits de l'homme a adopté le 23 juin la résolution 35/33, intitulée « Assistance technique à la République démocratique du Congo et établissement des responsabilités concernant les événements dans les régions du Kasaï ». Il a également proposé l'envoi d'une équipe d'experts internationaux dans la région. Du 13 au 23 juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a déployé en Angola une équipe de spécialistes des droits de l'homme chargés de s'entretenir avec des réfugiés de la République démocratique du Congo. Il est ressorti de ces entretiens que des incidents se seraient produits du 12 mars au 19 juin.

31. Le 15 juin, la Commission d'enquête sur le Burundi établie par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 33/24 a présenté au Conseil un exposé de la situation des droits de l'homme au Burundi, notant avec préoccupation l'ampleur et la gravité des violations présumées des droits de l'homme. Elle a fait état de violations persistantes, notamment de cas de torture et de traitement cruel ou inhumain, d'exécutions extrajudiciaires, de violences sexuelles et sexistes, de disparitions forcées et d'atteintes aux libertés publiques. Elle a également déploré l'impunité dont jouissent les auteurs d'infractions, compte tenu en particulier des propos haineux que continuent de tenir des représentants de l'État et des Imbonerakure, nom donné aux membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir. Le 4 septembre, elle a publié son rapport final, dans lequel elle a souligné les violations commises au Burundi depuis avril 2015 et étudié la possibilité qu'elles constituent des infractions internationales. Il convient de noter que le Gouvernement du Burundi, qui est membre du Conseil des droits de l'homme, a systématiquement refusé de coopérer avec la commission sans donner de justification officielle.

32. Pendant ce temps, la violence au Soudan du Sud n'a guère connu de répit. De graves violations des droits de l'homme commises à l'encontre de civils, notamment des assassinats, des enlèvements, des viols et des destructions d'habitations, ont été signalées dans tout le pays. Dans un rapport publié le 24 juillet, Amnesty International a fait état de milliers de cas de violences sexuelles qui auraient été commises par toutes les parties au conflit.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

33. Dans le cadre de l'application des engagements nationaux pris par la République démocratique du Congo, les responsables du mécanisme national de suivi ont organisé un atelier d'évaluation de deux jours, les 1er et 2 juin. Cette réunion, qui a bénéficié de l'appui de la MONUSCO, a rassemblé des spécialistes issus de plusieurs ministères, du mécanisme lui-même, d'organisations de la société civile et de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les participants, qui ont concentré leurs efforts sur les trois grands axes que sont la paix, les élections et la protection sociale, ont formulé des recommandations visant à accélérer les progrès dans ces domaines. Ils y ont entre autres appelé de leurs vœux l'approbation de lois nationales pertinentes et la mobilisation de ressources adéquates par les institutions nationales. On trouvera des informations détaillées sur la mise en œuvre des engagements pris au niveau national dans le rapport sur la MONUSCO (S/2017/565).

B. Engagements pris par la région

34. Pendant la période considérée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC ont collaboré avec l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à la prévention et à la gestion des conflits en République démocratique du Congo.

35. Le 15 avril, le Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos, en sa qualité de président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, a dépêché son Ministre des affaires étrangères à Kinshasa afin d'encourager le Président Kabila à continuer de dialoguer avec toutes les parties prenantes du pays. De même, sur demande du Président de la Tanzanie, John Magufuli, en sa qualité de président de la Troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, une délégation ministérielle dirigée par le Ministre tanzanien des affaires étrangères s'est rendue à Kinshasa du 19 au 22 avril pour évaluer la situation politique et les conditions de sécurité et promouvoir l'exécution de l'accord politique du 31 décembre 2016.

36. Le 24 mai, le Comité des ministres de la défense des États Membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'est réuni à Luanda pour évoquer les conditions de sécurité dans la région. La séance a été précédée le 23 mai d'une réunion des chefs d'État-major des forces armées. Le Comité a prié la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dans le cadre de son Mécanisme conjoint de vérification élargi, de procéder à des vérifications approfondies dans les zones où des membres des ex-M23 pourraient être basés. Il a également préconisé le renforcement des opérations contre les groupes rebelles et des efforts de rapatriement des combattants étrangers désarmés. Pour y donner suite, les chefs d'État-major des forces armées des États membres de la Conférence et de la SADC se sont réunis à Luanda le 8 juin.

37. Les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération se sont également entretenus au niveau bilatéral de questions d'intérêt commun pendant la période considérée. Ainsi, les deux Gouvernements intéressés se sont consultés sur l'afflux de réfugiés de la République démocratique du Congo en Angola après les flambées de violence dans la région du Kasaï. Les Gouvernements du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo se sont également

employés ensemble à lutter contre la présence dans ce dernier pays de membres du M/APLS dans l'opposition.

38. Pendant la période à l'examen, les États signataires de l'Accord-cadre ont œuvré au renforcement de la coopération économique. Le 30 mars, le Burundi, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie ont inauguré la construction d'un barrage d'une puissance de 80 mégawatts sur les chutes de Rusumo, sur le fleuve Kagera, à la frontière entre les trois pays, projet porteur de grands espoirs d'intégration économique et d'apaisement des conflits dans la région.

C. Engagements pris par la communauté internationale

39. Pendant la période à l'examen, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a lancé une campagne de mobilisation de ressources et de communication au profit du Cadre stratégique régional pour la région des Grands Lacs. Les efforts se poursuivent pour achever la présentation au Fonds pour la consolidation de la paix d'un projet transfrontalier à hauteur de 2 millions de dollars entre le Burundi et la République-Unie de Tanzanie en faveur de la prévention des conflits et de la gestion des déplacements de population. En outre, à l'issue des entretiens entre l'Envoyé spécial et ses hauts fonctionnaires en juin, l'Union européenne a demandé que des propositions de projets lui soient présentées, dans la perspective d'affecter 1,5 million d'euros à l'exécution du cadre stratégique.

40. Les 15 et 16 mai, l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs a accueilli la rencontre trimestrielle du Groupe de contact international sur cette région à Washington. Après avoir examiné la situation politique et les conditions de sécurité en République démocratique du Congo, les participants sont convenus de la nécessité d'engager un dialogue coordonné avec les parties prenantes du pays aux fins de l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016. Les membres du Groupe de contact ont également souligné qu'il fallait axer le soutien international sur la préparation d'élections crédibles. Pour ce qui est de la situation au Burundi, le Groupe de contact s'est félicité de la nomination de Michel Kafando en tant qu'Envoyé spécial pour le Burundi et a souligné à quel point il importait de soutenir de manière cohérente et coordonnée, au niveau régional et international, le dialogue interburundais, avec l'aide et la médiation de la Communauté d'Afrique de l'Est.

IV. Application du plan de route de l'Envoyé spécial

41. Pendant la période à l'examen, l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et son bureau ont entrepris une série d'activités visant à coordonner et à appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Il s'agit notamment de mesures destinées à renforcer les mécanismes de suivi, à assurer la neutralisation des forces hostiles, à promouvoir la tenue d'élections pacifiques et crédibles et à restaurer la confiance entre les dirigeants de la région.

A. Renforcement des mécanismes de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

42. Le 4 mai s'est tenue à Naivasha (Kenya) la dix-septième réunion du Comité d'appui technique du Mécanisme régional de suivi lié à l'Accord-cadre pour la paix,

la sécurité et la coopération, convoquée par l'Envoyé spécial et co-présidée par le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, Ibrahima Fall. Les participants ont été informés des derniers événements et ont échangé des informations sur la situation politique, sociale et économique et sur les conditions de sécurité, notamment en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Les participants ont également examiné la liste actualisée d'activités prioritaires issue du plan d'action régional qui sera présenté à la prochaine réunion du mécanisme régional de suivi, le 19 octobre, à Brazzaville. Le Comité est en outre convenu d'effectuer une visite sur le terrain en République démocratique du Congo en septembre afin d'évaluer la situation et de formuler des recommandations, notamment sur le rapatriement, la réinstallation et la réintégration des combattants désarmés à l'est de ce pays.

43. À l'issue de cette dix-septième réunion, l'Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine ont décidé de réunir le Comité en séminaire les 4 et 5 mai. Les participants ont recommandé de renforcer les structures nationales chargées de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, d'en contrôler le suivi au niveau national, de le faire mieux connaître et de favoriser son appropriation.

44. Le Comité d'appui technique a procédé à une deuxième visite sur le terrain à l'est de la République démocratique du Congo, du 7 au 10 septembre. Ses membres ont rencontré des autorités locales et d'autres parties prenantes, notamment des représentants de la société civile, ainsi que des agents de la MONUSCO. Ils se sont rendus dans des camps de transit hébergeant d'anciens combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda à Kanyobagonga, dans la province du Nord-Kivu, à Walungu, dans la province du Sud-Kivu, et à Kisangani, dans la province de Tshopo. En outre, le Comité a brièvement rencontré une délégation représentant les membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition actuellement cantonnés dans le camp de transit de la MONUSCO, près de Goma (République démocratique du Congo). La délégation a aussi eu des échanges avec des fonctionnaires locaux et des communautés de Béni (province du Nord-Kivu) au sujet de la menace que font peser sur leur sécurité les Forces démocratiques alliées. Des représentantes de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération ont pris part à la visite sur le terrain afin de rencontrer les habitantes des camps de transit et les femmes dont les communautés subissent les activités des groupes armés.

45. À l'issue de la visite, le Comité a tenu sa dix-huitième réunion à Goma le 11 septembre. S'inspirant des conclusions de sa visite, le Comité a adopté un ensemble de recommandations qui devront être soumises à la prochaine réunion du mécanisme régional de suivi. Elles comportaient notamment un appel à: a) accentuer la pression militaire sur les forces hostiles à l'est de la République démocratique du Congo, en étoffant entre autres la brigade d'intervention de la force de la MONUSCO; b) prendre des mesures décisives pour achever le rapatriement au Rwanda des combattants désarmés des FDLR qui demeurent actuellement dans des camps de transit à Kanyobagonga, à Kisangani et à Walungu; et c) adopter des dispositions analogues pour rapatrier au plus vite les combattants de l'ex-M23 toujours présents en Ouganda et au Rwanda.

46. Le 17 juillet, l'Envoyé spécial a rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et la Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine, Minata Samate Cesouma, à Addis-Abeba. Le Président a prié les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération d'apporter un soutien sans faille à l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo. En ce qui concerne la situation au Burundi, le

Président a exhorté les dirigeants régionaux à appuyer énergiquement le dialogue interburundais sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est.

47. Le 2 août, l'Envoyé spécial a rencontré le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso. Les deux ont évoqué des questions régionales pressantes, notamment la préparation de la prochaine réunion du mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre, prévue à Brazzaville le 19 octobre.

B. Mission de bons offices de l'Envoyé spécial

48. Pendant la période considérée, l'Envoyé spécial a continué d'exercer ses bons offices en mon nom en coordination avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

Application des déclarations de Nairobi

49. L'Envoyé spécial a préconisé la reprise des consultations entre les autorités de la République démocratique du Congo et le groupe rebelle ex-M23. Ces consultations ont commencé en 2016 sous les auspices des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Du 20 au 22 mars, l'Envoyé spécial s'est rendu à Kampala pour des consultations avec, d'une part, les autorités ougandaises et, d'autre part, les dirigeants politiques de l'ex-M23. Lors de cette rencontre, le Ministre ougandais des affaires étrangères, Sam Kutesa, a encouragé la tenue d'un sommet extraordinaire des chefs d'État de la région sur la neutralisation des forces hostiles.

50. Lors d'un entretien avec l'Envoyé spécial, le 21 mars, le chef politique de l'ex-M23, Bertrand Bisimwa, a rejeté les allégations selon lesquelles son groupe cherchait à provoquer une nouvelle rébellion. Sous les encouragements de l'Envoyé spécial, M. Bisimwa a réaffirmé dans une note du 22 mars que l'ex-M23 restait déterminé à appliquer les Déclarations de Nairobi.

51. L'Envoyé spécial s'est ensuite rendu à Kinshasa du 27 au 30 mars. Le Ministre de la défense, Crispin Atama, a confirmé que les membres de l'ex-M23 qui s'étaient infiltrés en République démocratique du Congo par l'Ouganda avaient quitté le pays. Il a réaffirmé que son Gouvernement était prêt à accueillir les membres de l'ex-M23 qui souhaiteraient rentrer pacifiquement en République démocratique du Congo.

52. Au cours d'une entrevue avec l'Envoyé spécial, le 28 mars, le Coordonnateur du mécanisme national de suivi, le général Denis Kalume Numbi, a redit que les dirigeants de l'ex-M23 devraient donner des gages de leur bonne foi pour que les consultations conjointes puissent reprendre. Il a également rappelé que, comme il l'avait communiqué à l'Envoyé spécial et au Représentant spécial dans une lettre datée du 14 mars, les éléments de l'ex-M23 mêlés aux affrontements avec les Forces armées de la République démocratique du Congo en janvier 2017 ne pourraient plus se prévaloir de la disposition de l'amnistie prévue à cet effet dans les Déclarations de Nairobi.

53. L'Envoyé spécial est retourné en Ouganda le 13 septembre où il a tenu des consultations avec le Président Museveni et d'autres autorités ougandaises sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région, en particulier sur les difficultés liées à l'application des Déclarations de Nairobi et au rapatriement des membres de l'ex-M23 en République démocratique du Congo. Le Ministre ougandais de la défense, Adolf Mwesigye, a confirmé que son gouvernement, en réaction à l'enlisement du processus de rapatriement, avait décidé d'étudier avec le HCR la possibilité d'accorder le statut de réfugiés aux membres de

l'ex-M23 présents en Ouganda qui pourraient y avoir droit. Il a toutefois précisé que cette mesure n'irait pas sans difficultés juridiques.

Consultations régionales sur les membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition présents en République démocratique du Congo

54. L'Envoyé spécial, en consultation avec le Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, s'est interrogé avec les acteurs régionaux et internationaux sur les mesures à prendre face à la présence persistante de membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition dans les installations de la MONUSCO. Suite à sa première visite à Djouba, les 6 et 7 février, l'Envoyé spécial s'est à nouveau rendu dans cette ville le 4 septembre pour rencontrer le Président Salva Kiir. Il a souligné les ramifications régionales de l'enlisement de la crise au Soudan du Sud et recommandé de continuer d'œuvrer à la paix et à l'unité nationale par l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et par un dialogue ouvert et transparent au niveau national. S'agissant de la situation des membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition qui se trouvent dans les locaux de la MONUSCO, le Président Kiir a appelé à leur retour en vertu de l'amnistie qu'il avait octroyée en 2016.

55. Pendant ce temps, les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud sont parvenus avec l'appui de la MONUSCO à rapatrier huit membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition qui avaient exprimé le souhait de regagner le Soudan du Sud. En outre, la MONUSCO, en coopération avec les organismes des Nations Unies compétents, ont examiné les diverses solutions individuelles et collectives qui s'offraient aux membres du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition présents dans le camp. Au début du mois d'août, 58 individus qui en avaient fait la demande avaient été réinstallés en Éthiopie, au Kenya et au Soudan.

Appui au dialogue et aux processus politiques en cours dans la région

56. L'Envoyé spécial a continué d'exercer ses bons offices et de plaider en faveur du dialogue dans la région, conformément à la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité.

République démocratique du Congo

57. Pendant sa visite à Kinshasa, du 27 au 30 mars, l'Envoyé spécial, avec l'aide de responsables de la MONUSCO, a tenu une série de consultations avec les parties prenantes du pays afin d'aider à conclure les « arrangements particuliers » relatifs à l'accord politique du 31 décembre 2016. Lors de ces échanges, il a souligné que cet accord était essentiel à la tenue d'élections pacifiques et crédibles et exhorté toutes les parties à ne pas fléchir dans leur détermination à parvenir à un consensus sur les questions en suspens.

58. Sachant qu'il importe que le processus politique en République démocratique du Congo bénéficie d'un appui concerté au niveau régional et international, l'Envoyé spécial s'est rendu du 26 au 28 avril à Brazzaville et à Luanda, où il a respectivement rencontré le Président de la République du Congo, Sassou Nguesso, et le Vice-Président de l'Angola, Manuel Vicente. Le Président Sassou Nguesso a encouragé l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine à coopérer pour assurer la pleine application de l'accord du 31 décembre et la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans le pays. Le Vice-Président Vicente a fait part de ses préoccupations au sujet des conditions de sécurité et de la situation humanitaire

dans la région du Kasaï, et de leurs effets sur l'Angola. Il a également affirmé que son pays, auquel revenait la présidence de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, se tenait prêt à ce titre à participer à des initiatives avec d'autres garants de l'Accord-cadre.

59. À l'initiative de l'Envoyé spécial, une délégation des principaux représentants des garants de l'Accord-cadre s'est rendue à Kinshasa les 29 et 30 mai. L'équipe était composée du Ministre angolais des affaires étrangères, Georges Chikoti (au nom du Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs), du Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, Smaïl Chergui, de l'Envoyé spécial, du Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et de représentants de la SADC. La mission visait à encourager les parties prenantes de la République démocratique du Congo de continuer à œuvrer à l'application de l'Accord du 31 décembre 2016 et à la préparation d'élections crédibles et pacifiques. La délégation a aussi examiné la situation en matière de sécurité dans la région du Kasaï et ses ramifications régionales.

60. Après la visite des garants, des représentants de la majorité présidentielle et de la faction du Rassemblement dirigée par Felix Tshisekedi se sont rencontrés le 7 juin en présence du Représentant spécial pour évoquer l'application de l'Accord-cadre.

61. L'Envoyé spécial s'est ensuite réuni avec le Ministre tanzanien des affaires étrangères, Augustine Mahiga, à Dar es-Salaam le 14 juin. Il a informé le Ministre des conclusions de la visite des garants à Kinshasa et a demandé que les messages continuent d'être harmonisés concernant l'accord politique du 31 décembre 2016.

62. L'Envoyé spécial s'est à nouveau rendu à Kinshasa du 20 août au 2 septembre pour étudier avec les autorités du pays les mesures supplémentaires que l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre pour contribuer à l'enquête interne sur le meurtre des deux membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo à Kananga (province du Kasaï) en mars 2017 (voir S/2017/713). Cette mission faisait suite à une rencontre que j'avais eue avec le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo le 17 août. Pendant la visite de l'Envoyé spécial, les autorités du pays ont approuvé l'incorporation d'une équipe de l'ONU, dirigée par un fonctionnaire de rang supérieur, à l'équipe d'enquêteurs interne.

Appui au déroulement pacifique des élections au Kenya

63. Du 12 au 14 juin, une mission conjointe composée de directeurs de la Division des affaires publiques, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a été dépêchée au Kenya en vue d'évaluer l'état de préparation du pays aux élections et d'envisager les mesures que l'ONU pourrait prendre pour y appuyer la tenue d'élections pacifiques et crédibles. Il a été décidé de créer une force opérationnelle conjointe, qui serait placée sous l'autorité de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et composée de fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Nairobi, du bureau de l'Envoyé spécial, du PNUD, du HCDH et du Département de la sûreté et de la sécurité. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies, avec l'Envoyé spécial et le Coordonnateur résident, ont dialogué avec de nombreux acteurs nationaux et internationaux afin de favoriser le déroulement pacifique des élections.

64. Après les flambées de violence qui se sont produites dans certaines parties du pays en réaction à l'annonce des résultats du scrutin présidentiel, la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi a publiquement appelé au calme et

à la retenue et appelé à recourir aux moyens juridiques prévus par la Constitution kényane pour régler les différends liés aux élections. Elle a également exhorté le Ministre de l'intérieur par intérim, Fred Matiang'i, à inviter les agents de la sécurité publique à faire preuve de retenue face aux manifestations post-électorales.

65. Le 1er septembre 2017, la Cour suprême du Kenya a jugé que l'élection présidentielle du 8 août ne s'était pas déroulée conformément à la Constitution et aux lois applicables et a donc invalidé les résultats proclamés par la Commission indépendante chargée des élections et du découpage électoral, qu'elle a déclarés « nuls et non avenus ». Cette Commission a été chargée d'organiser de nouvelles élections dans un délai de 60 jours, en vertu de la Constitution. Elle a arrêté la date du 26 octobre pour la tenue d'un scrutin où seuls le Président Uhuru Kenyatta et son principal opposant, Raila Odinga, seront candidats.

Ressources naturelles

66. Comme suite à la décision prise le 26 octobre 2016 à Luanda par le Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, l'Envoyé spécial et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Zachary Muburi-Muita, ont organisé à Nairobi les 5 et 6 juillet la Consultation régionale d'experts et de parties prenantes sur la bonne gouvernance des ressources naturelles au service de la paix, du développement et de transformations durables dans la région des Grands Lacs.

67. Pour la première fois, un large éventail de parties prenantes, y compris des experts, des représentants de gouvernements de la région, de l'industrie minière, du secteur commercial et de la société civile et des partenaires bilatéraux et multilatéraux, s'est entendu sur des recommandations visant à renforcer l'appui à l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles lancée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à lutter contre les flux financiers illicites destinés à des forces néfastes dans la région. Les participants ont constaté qu'il était urgent d'agir pour combattre l'exportation illégale d'or et se sont entretenus sur les mesures à prendre pour faire obstacle aux activités des réseaux criminels se livrant à l'exploitation illégale des ressources naturelles.

68. Le 4 août, l'Envoyé spécial et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ont présenté au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo les conclusions de la réunion d'experts, parmi lesquelles a été mentionnée la nécessité de mener une action commune pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs.

Promotion des femmes, des jeunes et de la société civile

69. Au cours de la période considérée, l'Envoyé spécial a engagé les parties prenantes à favoriser la participation des femmes au processus de paix, à la vie politique et au développement dans la région. Le 15 juin 2015, il a présidé la huitième réunion du Comité consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Les progrès faits sur le plan de la participation des femmes aux processus de paix et de dialogue ont été évoqués à cette réunion. En outre, le Bureau de l'Envoyé spécial a poursuivi ses consultations avec les pays signataires de l'Accord-cadre, au sujet des mesures à prendre pour assurer la mise en œuvre de la Déclaration de Goma adoptée par la Plateforme des femmes et approuvée par le Mécanisme régional de suivi à Luanda le 26 octobre 2016.

70. Dans le prolongement du sommet spécial des chefs d'État sur la lutte contre le chômage des jeunes par le développement des infrastructures et la promotion des investissements, qu'a tenu en 2014 la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Envoyé spécial et le Secrétariat de la Conférence ont organisé du 7 au 9 juin un colloque sur les jeunes, à Livingstone (Zambie). À cette occasion s'est tenue une réunion d'experts rassemblant 50 représentants de la jeunesse d'États membres de la Conférence et spécialistes nationaux et internationaux des questions politiques qui a été suivie, le 9 juin, d'une réunion ministérielle. Les ministres de la jeunesse des pays de la région qui y ont pris part se sont entendus sur la nécessité d'entreprendre une action coordonnée et participative afin de promouvoir l'emploi des jeunes et ont adopté la stratégie régionale 2017-2022 en vue de l'application des recommandations du sommet spécial.

Mise en œuvre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs 2016-2017

71. Au cours de la période considérée, l'Envoyé spécial a continué, en étroite coordination avec les équipes de pays des Nations Unies respectives, de mobiliser les efforts visant à mettre en application le Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs 2016-2017.

72. Le 13 juillet, l'Envoyé spécial a organisé la deuxième réunion de coordination avec les coordonnateurs résidents des pays concernés par le Cadre stratégique (Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda) en vue d'évoquer l'évolution survenue dans la région sur les plans politique, humanitaire et de la sécurité et ses implications concernant l'engagement pris par l'ONU en faveur de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Les participants ont décidé de continuer à resserrer la coopération entre le Bureau de l'Envoyé spécial et les équipes de pays des Nations Unies.

73. Le 14 juillet, l'Envoyé spécial et le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (région Afrique), Abdoulaye Mar Dieye, ont convoqué la première réunion du Conseil de gestion du Cadre stratégique. Le Conseil a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre et décidé d'en accélérer le processus, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources.

74. Le 14 juillet, l'Envoyé spécial et le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement ont convoqué la première réunion du Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la région des Grands Lacs, chargé de contrôler les opérations du Fonds et d'engager sa responsabilité. Le Comité a entériné le mandat du Fonds et s'est entretenu des programmes et projets prévus, ainsi que d'un mécanisme de financement du secrétariat du Cadre stratégique.

75. Le Bureau de l'Envoyé spécial a œuvré en faveur de l'application du Cadre stratégique, notamment en coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, y compris en synchronisant les projets transfrontières menés par les fonds et organismes des Nations Unies dans des domaines allant de la gestion durable des ressources naturelles à l'état de droit.

Partenariats avec les organisations régionales, les gouvernements et les autres entités des Nations Unies

76. Le Bureau de l'Envoyé spécial est parvenu à consolider davantage les partenariats avec des parties prenantes régionales et internationales en vue de renforcer l'appui apporté à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

77. Le 24 mars, l'Envoyé spécial a rencontré le Directeur de la Banque mondiale pour la République démocratique du Congo et la République du Congo, Ahmadou Moustapha Ndiaye. Ils ont décidé d'axer leur coopération sur les déplacements de population, les jeunes, la problématique hommes-femmes, la gestion des ressources naturelles et la deuxième Conférence sur l'investissement du secteur privé pour la région des Grands Lacs. Ils ont également décidé de convoquer une réunion régionale ONU-Groupe de la Banque mondiale en 2017 en vue de renforcer la coopération et la coordination dans ces domaines pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

78. Les 8 et 9 mai à Bujumbura, le Bureau de l'Envoyé spécial a tenu sa troisième réunion de coordination avec le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Les participants ont fait le point de la coopération entre les deux entités et se sont accordés sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution d'activités conjointes, notamment en ce qui concerne les engagements politiques, la gestion des ressources naturelles, les femmes, les jeunes et l'entraide judiciaire dans la région des Grands Lacs. À la suite de cette réunion, le 20 juillet 2017, le bureau de l'Envoyé spécial et le Secrétariat de la Conférence ont renouvelé leur mémorandum d'accord afin de faciliter la coopération et la conduite des activités conjointes dans le cadre de l'exécution de leurs mandats respectifs.

79. Les 27 et 28 juin, le Gouvernement suisse et le Bureau de l'Envoyé spécial ont organisé, en partenariat avec le Conflict Prevention and Peace Forum, le troisième séminaire-retraite d'envoyés spéciaux et d'experts à Genève, auquel ont participé des experts, des envoyés spéciaux de la région des Grands Lacs et des hauts représentants de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de la Suisse.

80. Les participants ont passé en revue les faits nouveaux survenus sur le plan de la paix et de la sécurité dans la région et mis l'accent sur la prévention des atrocités criminelles et sur l'intensification de l'action menée par la communauté internationale en matière de prévention et de règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. Après ce séminaire-retraite, l'Envoyé spécial a convoqué une réunion avec d'autres envoyés pour s'entretenir avec eux de leur collaboration et de la coordination de leurs actions. Plus particulièrement, ils ont décidé de faire intervenir le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour trouver des moyens d'appuyer les processus politiques au Burundi et en République démocratique du Congo.

81. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Envoyé spécial et la MONUSCO ont envoyé des attachés de liaison à Nairobi et à Kinshasa, respectivement, afin de coordonner et de synchroniser davantage la mise en œuvre des aspects complémentaires des mandats de chacune des deux missions. À la suite des décisions prises au premier séminaire-retraite tenu par les deux missions plus tôt dans l'année, les attachés de liaison ont coordonné l'établissement d'un plan de travail à l'appui des activités conjointes et des bons offices de l'Envoyé spécial et du Représentant spécial.

82. Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer la collaboration avec les organisations régionales et d'autres entités des Nations Unies, le Bureau de l'Envoyé spécial a pris part à des consultations sur les questions de paix et de sécurité dans la région de l'Afrique centrale, organisées par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale les 23 et 24 mars, puis les 31 juillet et 1er août. Les participants ont examiné les problèmes liés à la paix, à la sécurité et au développement qui se posent aux niveaux national et sous-régional et fait le point

des initiatives en cours et à venir, y compris celles entreprises dans le domaine de la diplomatie préventive en coopération avec des organisations sous-régionales, y compris la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et avec des groupes de la société civile.

V. Observations et recommandations

83. Durant la période considérée, quatre menaces essentielles pesaient sur la paix et la sécurité de la région, provoquant souvent des crises humanitaires, comme suit : a) les processus politiques bloqués au Burundi et en République démocratique du Congo; b) l'intensification des activités des groupes armés en République démocratique du Congo et en République centrafricaine; c) les conflits civils au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo et les crises humanitaires qui en découlent; d) les tensions suscitées par les processus électoraux dans la région. Ces problèmes et les dynamiques régionales qui en résultent ont affaibli la détermination des États Membres à mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et menacé sérieusement de compromettre les avancées réalisées sur la voie d'une paix durable dans la région des Grands Lacs.

84. Il est donc nécessaire de mener des actions résolues et soutenues si l'on veut que les promesses dont l'Accord-cadre est porteur soient honorées. Dans l'immédiat, j'engage les chefs d'État et de gouvernement de la région à examiner l'application des décisions antérieures relatives aux menaces que constituent les groupes armés et au rapatriement des ex-combattants dans des pays tiers. La réunion que tiendra bientôt le Mécanisme régional de suivi sera l'occasion d'aborder ces questions et d'autres. Mon Envoyé spécial et mon Représentant spécial, en étroite collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC, poursuivront leurs consultations avec les parties prenantes afin que des recommandations précises concernant ces questions soient adressées aux chefs d'État de la région.

85. Pour ce qui est de la mise en œuvre des Déclarations de Nairobi et du rapatriement d'éléments de l'ex-M23 toujours présents en Ouganda et au Rwanda, j'engage une nouvelle fois les autorités de la République démocratique du Congo et les chefs de l'ex-M23 à reprendre leurs consultations conjointes, menées sous les auspices des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. L'ONU reste pleinement attachée à ce processus. J'exhorte toutes les parties prenantes à faire preuve d'une détermination constante pour progresser sur cette voie. Si les Gouvernements de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Rwanda ont joué un rôle important en mettant fin à la rébellion du M23, seule l'application effective des Déclarations de Nairobi et le rapatriement des ex-combattants de ces deux derniers pays apporteront des solutions durables.

86. Il importe également de trouver des solutions viables à la situation des ex-combattants du M/APLS dans l'opposition cantonnés près de Goma. À ce propos, je salue l'esprit de collaboration dont font preuve les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud, qui a permis jusqu'à présent de réaliser des progrès, avec l'appui de la MONUSCO et du Bureau de mon Envoyé spécial. J'engage tous les acteurs régionaux à appuyer ces efforts.

87. Je me félicite de ce que le Bureau de mon Envoyé spécial et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs aient organisé avec succès la Consultation des experts régionaux et des parties prenantes sur les ressources naturelles et la bonne gouvernance au service d'une paix, d'un développement et d'une transformation durables dans la région des Grands Lacs qui s'est tenue à Nairobi les 5 et 6 juillet. Il est encourageant de constater le resserrement de la

coopération entre la Conférence et les autres partenaires aux fins du renforcement de l'Initiative régionale de la Conférence contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. J'approuve également les autres recommandations issues des consultations en vue de de la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites de minerais, y compris d'or, et d'empêcher les flux financiers destinés aux groupes armés illégaux.

88. Les conflits qui sévissent dans l'est et l'ouest de la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Soudan du Sud ont eu de graves conséquences pour les populations les plus vulnérables, provoquant de nouveaux déplacements et imposant une pression croissante sur les pays et communautés d'accueil. À cet égard, je me félicite des efforts consentis par les pays qui aident les victimes de ces conflits. Lors de ma visite en Ouganda le 21 juin dans le cadre du Sommet ougandais de la solidarité envers les réfugiés, j'ai été témoin de ce que l'on pourrait décrire comme étant le plus grand exode en Afrique depuis le génocide au Rwanda. J'invite une nouvelle fois la communauté internationale et l'ensemble des donateurs à soutenir l'action humanitaire dans la région, afin d'aider à répondre aux besoins des réfugiés, des déplacés, des demandeurs d'asile et de leurs communautés d'accueil, et de leur trouver des solutions durables.

89. Pour mettre fin aux souffrances des personnes, nous devons d'abord redoubler d'efforts pour nous attaquer aux causes profondes des conflits de la région, en instaurant une collaboration entre les pays de la région et la communauté internationale dans son ensemble. Je salue à ce propos l'action menée par mon Envoyé spécial et par le Groupe des Nations Unies pour le développement aux fins du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. Je saisis cette occasion pour remercier les pays et les institutions multilatérales qui ont fait de généreuses contributions et annonces de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre stratégique.

90. Alors que nous nous efforçons de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous devons comprendre que les femmes ont un rôle important à jouer dans l'instauration et la consolidation de la paix. Rappelant qu'à la réunion du Mécanisme régional de suivi tenue à Luanda le 26 octobre 2016, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à leurs institutions nationales de veiller à l'application de la déclaration adoptée par la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à Goma en 2014, j'engage mon Envoyé spécial, en concertation avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à poursuivre son action avec les acteurs concernés pour faire avancer effectivement le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité.

91. Je lance de nouveau un appel pour que les dialogues et les processus politiques en cours au Burundi et en République démocratique du Congo soient couronnés de succès et concourent à la stabilité de la région. Je me félicite des efforts constants faits par la Communauté d'Afrique de l'Est dans le cadre du dialogue au Burundi, notamment l'action de facilitation menée par l'ancien Président tanzanien Mkapa et les engagements renouvelés des Présidents de la République-Unie de Tanzanie, John Magufuli, et de l'Ouganda, Yoweri Museveni. Mon Envoyé spécial pour le Burundi continuera de superviser et de coordonner l'action de l'ONU et incitera les acteurs nationaux et régionaux à apporter un appui total au dialogue interburundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est.

92. Je demande à l'ensemble des parties prenantes en République démocratique du Congo de continuer de participer au processus politique et de poursuivre les efforts visant à assurer l'application scrupuleuse de l'accord politique du 31 décembre 2016. Cela ouvrira la voie à la tenue d'élections pacifiques et crédibles, qui

constitueront le fondement d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays. Avec l'aide de mon Envoyé spécial, mon Représentant spécial continuera de porter assistance aux parties.

93. Je demande également à la Commission électorale nationale indépendante de faire en sorte que le calendrier électoral soit publié rapidement, de terminer l'inscription des électeurs dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central, ainsi que dans les territoires de Luilui et de Kaiji (province du Lomami). Je prie le Parlement d'adopter une loi organique sur le Conseil national de suivi de l'Accord et du processus électoral, de modifier en urgence le code électoral et d'adopter, dès la fin de la procédure d'inscription des électeurs, l'annexe au code électoral relative à la répartition des sièges.

94. J'encourage les garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération à poursuivre leur action, à la suite de leur visite fructueuse en République démocratique du Congo en mai 2017. Mon Envoyé spécial continuera de promouvoir l'action coordonnée aux niveaux régional et international avec les parties prenantes de la République démocratique du Congo à l'appui des préparatifs en vue de la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans le pays.

95. Comme je l'ai affirmé dans mon premier discours au Conseil de sécurité, la confiance entre les gouvernements et les citoyens est fondamentale pour promouvoir la paix et la stabilité. Si je rends hommage aux efforts qui sont déployés pour organiser des élections pacifiques et crédibles dans la plupart des pays, je reste préoccupé que les différends relatifs aux processus électoraux dans certaines parties de la région des Grands Lacs aient entraîné des reports répétés des scrutins ou des contestations des résultats, donnant lieu à des situations d'instabilité politique et de violence.

96. Les élections devraient être des occasions de célébrer la démocratie et de participer à des débats pacifiques, sans violence ni instabilité. Au vu des difficultés récurrentes liées aux élections dans la région des Grands Lacs, je demande à mon Envoyé spécial, en coopération avec les entités compétentes des Nations Unies, de travailler avec les parties prenantes, y compris les gouvernements, les groupes de la société civile et les organisations régionales, pour trouver les moyens de s'attaquer aux causes profondes de la violence liée aux élections.

97. Je tiens à remercier mon Envoyé spécial et son bureau, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO et les autres garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC. J'invite le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à rester mobilisés et à appuyer les efforts visant à parvenir à une stabilité à long terme dans la région des Grands Lacs.